

### CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE MAYOTTE

# PROTOCOLE SANITAIRE Sortie du confinement

A compter du  $15~\mathrm{mars}~2021$ 



### TEXTES REGLEMENTAIRES



Arrêté préfectoral du 4 février 2021 portant mesure de confinement généralisé pour le département de Mayotte

Arrêté préfectoral du 26 février 2021 portant prolongation des mesures de confinement généralisé pour le département de Mayotte

Arrêté n° 2021-04 du 5 février 2021 relatif à l'interdiction pour le CUFR de Mayotte de recevoir du public pendant la période de confinement

Arrêté n° 2021-06 du 26 février 2021 portant prolongation de l'interdiction pour le CUFR de recevoir du public pendant la période de confinement

Arrêté n° 2021-07 portant prolongation de l'interdiction pour le Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte de recevoir du public pendant la période de confinement : modifie l'arrêté antérieur sur le même objet pour étendre l'interdiction de recevoir du public après le vendredi 12 mars 2021 à 18h00 et jusqu'au lundi 15 mars 2021 à 4h00.

Le CUFR de Mayotte recevra de nouveau du public à partir du lundi 15 mars 2021.

La ré-ouverture du CUFR aux usagers est conditionnée à l'application d'un **protocole sanitaire**, conformément aux annonces du 10 mars 2021 du Préfet de Mayotte relativement aux écoles, collèges et lycées et aux déclarations du Recteur, Chancelier des Universités, à l'occasion du Conseil d'administration du CUFR le 10 mars 2021.

# **SOMMAIRE**



#### I. RESPECT DES GESTES BARRIERES

- 1. Règles de distanciation physique
- 2. Lavage fréquent des mains
- 3. Autres mesures d'hygiène
- 4. Port du masque obligatoire
- 5. Sens de circulation
- 6. Surveillance du respect des gestes barrières

#### II. AÉRATION ET NETTOYAGE DES LOCAUX

- 1. Aération des salles
- 2. Nettoyage des locaux

#### III. LIMITATION DU BRASSAGE

- 1. Instauration d'un jauge réduite
- 2. Restauration universitaire
- 3. Activités culturelles
- 4. Centre de documentation universitaire

#### IV. PREVENTION DES CLUSTERS

#### V. REPRISE DU TRAVAIL EN PRESENCIEL POUR LES AGENTS



L'application des gestes barrières et des règles de distanciation s'impose aux personnels et aux étudiants sur l'ensemble du site du CUFR et dans tous les locaux, quelle que soit leur destination.

Les enseignants et enseignants-chercheurs, en qualité de repères pour les apprenants, sont tenus de respecter et invités à faire respecter les mesures officielles dans leurs salles de cours.

#### 1. Règles de distanciation physique

La distanciation physique d'un mètre minimum ou d'un siège d'écart doit être respectée entre les étudiants chaque fois qu'elle est matériellement possible, aussi bien dans les espaces clos (salle de cours) qu'à l'extérieur, ainsi qu'entre les personnels. La distanciation physique est portée à deux mètres entre deux personnes si le port du masque est impossible (circulaire DGESIP du 1<sup>er</sup> mars 2021).

La distanciation physique d'au moins un mêtre ne s'applique pas dans les espaces extérieurs pour les activités sportives et culturelles.

La distanciation physique sera matérialisée au niveau des bancs extérieurs avec 3 places assises en quinconce sur 4.



#### 2. Lavage fréquent des mains

La désinfection des mains peut se faire par un lavage des mains à l'eau et au savon ou en utilisation d'une solution hydroalcoolique.

Le lavage des mains doit être réalisé très régulièrement, a minima :

- · à l'arrivée dans l'établissement :
- avant d'entrer dans chaque salle;
- · après être allé aux toilettes.

A l'entrée de chaque salle a été installé un distributeur mural de gel hydroalcoolique.

Un agent positionné à l'entrée du CUFR sera muni d'un flacon de gel hygroalcoolique, afin de garantir la désinfection des mains de toute personne entrant dans l'établissement.

La distribution de gel se fera à travers des bornes placées en plusieurs endroits de l'établissements.

En plus des bornes de distribution de gel, un lavabo extérieur avec un distributeur de savon a été installé au niveau des sanitaires « étudiants » côté atrium.

Le personnel enseignant et enseignant-chercheur devra s'adresser à son département pour la remise d'un flacon de gel. A défaut, le personnel enseignant et enseignant-chercheur pourra s'adresser à l'accueil.

Le personnel administratif devra s'adresser à l'accueil (entre 07h00 et 16h00) pour la remise d'un flacon de gel hygroalcoolique, comme pour une boîte de lingettes nettoyantes.



3. Autres mesures d'hygiène (Décret du 29 octobre 2020)

Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou en éternuant dans son coude.

Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle.

Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.



4. Port du masque obligatoire (Arrêté n° 2020-96 du 21 août 2020)

#### Pour les étudiants :

Le port du masque est obligatoire, sur l'ensemble du site, dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

Bien qu'il appartienne aux étudiants de se doter de masques, le CUFR fournit des masques aux étudiants qui n'en disposeraient pas. Dans ce cas, les étudiants peuvent s'adresser à l'agent présent à l'entrée du CUFR au niveau de la loge ou aux agents présents à l'accueil. Ce sont 2 points de distribution de masques. 5000 masques sont en cours de distribution.

#### Pour les personnels :

Le port d'un masque est obligatoire pour tous les personnels, sur l'ensemble du site, dans les espaces clos comme dans les espaces extérieurs, y compris pour dispenser les enseignements.

Le CUFR met à disposition de ses agents des masques.

Des masques filtrants de catégorie 2 (FFP2) sont prévus pour les personnels déclarés vulnérables.

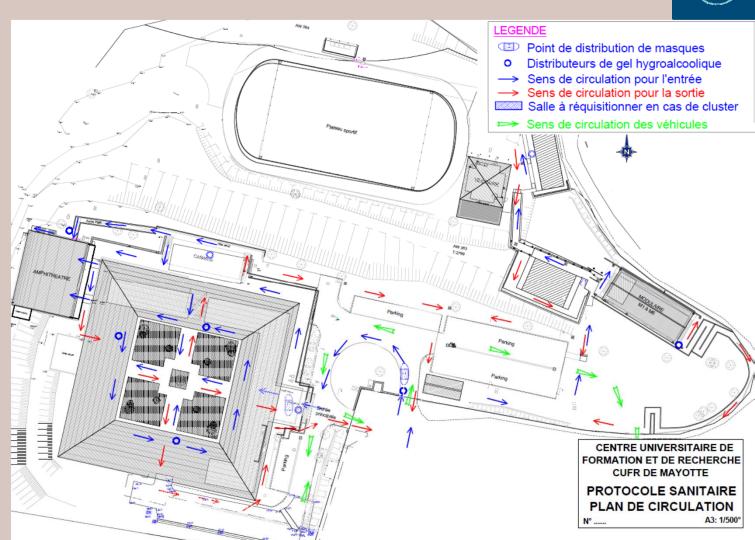
Le principe de distribution de masques pour les personnels est le suivant :

- Les enseignants et enseignants-chercheurs doivent s'adresser directement à leurs départements respectifs : 1200 masques de type FFP2 et 330 masques inclusifs ont été remis aux départements. A défaut, le personnel enseignant et enseignant-chercheur pourra s'adresser à l'accueil.
- Le personnel administratif doit s'adresser à l'accueil entre 07h00 et 16h00 pour 1 boite de 50 masques.



#### 5. Sens de circulation

Les flèches indiquant les sens de circulation doivent être suivies (voir le plan ci-contre).





6. Surveillance du respect des gestes barrières

Deux référentes Covid-19 ont été désignées au sein de l'établissement :

- Madame Berka, directrice des services
- Madame Nedjar, directrice des ressources humaines

Des agents du Pôle « patrimoine et logistique » feront à tour de rôle le tour de l'établissement pour surveiller le respect des gestes barrières.

Des étudiants référents contribueront à sensibiliser les autres étudiants au respect des gestes barrières.

### II. AERATION ET NETTOYAGE DES LOCAUX



#### 1. Aération des salles

L'aération permanente des locaux doit être la règle (porte et vitres ouvertes).

Celle-ci doit être effective à l'arrivée des étudiants, pendant les pauses, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux.

Les enseignants et enseignants-chercheurs sont invités à maintenir les fenêtres ouvertes pendant toute la durée du cours.

Les agents d'entretien laisseront les fenêtres ouvertes dès leur arrivée le matin et pendant toute la durée de leur intervention.

### II. AERATION ET NETTOYAGE DES LOCAUX



#### 2. Nettoyage des salles

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé régulièrement.

En complément, un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les étudiants et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé au minimum deux fois par jour.

En plus de ces deux passages de désinfection des surfaces de contact, des boîtes de lingettes peuvent être fournies au personnel auprès de l'accueil.



#### 1. Instauration d'une jauge réduite

Le CUFR instaure, à l'échelle de l'établissement, une jauge pour tous les espaces d'accueil (espaces d'enseignement, espaces de restauration, CDU) à 50 % au plus de leur capacité nominale. Cette restriction est valable pour 2 semaines éventuellement renouvelables.

#### A partir du 15 mars 2021:

L'ensemble des cours magistraux, les TD et les TP continueront à être dispensés en distanciel, afin de respecter le principe de limitation du brassage mais aussi en raison des contraintes calendaires.

Par exception et sur décision du responsable de département, les TD et les TP qui exigent un besoin spécifique d'enseignement en présentiel seront dispensés en présentiel.

Les contrôles continus (y compris ceux se déroulant dans le cadre des TD et des TP) et examens terminaux sont placés en présentiel.

Ces mesures sont valables pour 2 semaines et feront l'objet d'une adaptation en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Conformément à la décision prise au CODIR du 25 janvier 2021 approuvée par le CA du 10 mars 2021, des enseignements peuvent être placés, à titre exceptionnel, au cours de la semaine de révisions, à condition que ce soit au bénéfice des étudiants et pour respecter le volume horaire maquette des enseignements à dispenser. Dans ce cas, les étudiants ne seraient pas en examens sur les premiers jours du calendrier des examens pour les enseignements qui auront été dispensés au cours de la semaine de révisions. Il est rappelé que le calendrier des examens est une période pendant laquelle les examens seront placés et non une obligation à commencer les examens dès le 1er jour de ce calendrier.



#### 2. Restauration universitaire

Une distance de deux mètres est respectée entre les tables. Si cette distance ne peut être exceptionnellement respectée, elle ne peut en aucun cas être inférieure à un mètre.

Une limitation du nombre d'étudiants par table est mise en place dans la mesure du possible.

Un sac (contenant plat, dessert, boisson et kit couvert) à emporter sera mis en place par PANIMA.

La formule repas à 1 euro sera proposée.

Deux points de vente, avec deux caisses, seront mis en place.

Les tables de la cafétéria sont nettoyées et désinfectées après chaque service et après chaque repas.

Les horaires de distribution pour le déjeuner sont prévus de 10h45 à 14h00.

Un agent du Pôle « Patrimoine et logistique » est présent entre 12h00 et 14h00 afin de réguler les files d'attente extérieures et faire respecter les distanciations physiques.



#### 3 Activités culturelles

#### Préparation des locaux dédiés aux actions culturelles

Un nettoyage pour une remise en propreté de toutes les salles concernées sera pratiqué, s'agissant notamment :

· Ateliers Théâtre : Salle Auditorium et Salle 3

· Atelier Cinéma : Salle 8

· Atelier M'Biwi : Salle 7

· Atelier Danse afro : Salle Polyvalente

#### Limitation du nombre d'usagers

Les groupes seront constitués de manière restreinte. Les espaces seront organisés de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les personnes, soit environ 4 m² par personne. Le port du masque est obligatoire. Dans cette configuration, les groupes seront constitués au maximum de :

- 12 personnes + 1 intervenant pour chaque atelier théâtre (auditorium et salle 3)
- 12 personnes + 1 intervenant pour l'atelier cinéma (salle 8)
- · 12 personnes + 1 intervenant pour les ateliers de danse et M'Biwi (salles 7 et 3)

Les conférences publiques et concerts Hippocampus sont reportés jusqu'à nouvel ordre



#### 4. Centre de documentation universitaire

Redéploiement des services par phases selon évolution de la situation épidémiologique :

- 1- Accès au CDU pour les retours sans rendez-vous et pour les emprunts de livres préalablement réservés en ligne sur rendez-vous uniquement. CDU ouvert les samedis selon planning des cours de notre service civique
- 2- Idem + Utilisation de 3 ordinateurs sur 6 à usage des étudiant.e.s qui auront pris rendez-vous préalablement *par mél ou téléphone* (voire plus selon installation des appareils dans le respect des distanciations). Temps d'utilisation maximum : 3h (9h-12h et 13h-16h) : aucune circulation de public dans les rayons.
- 3- Accueil du public en demi-jauge : 1 lecteur = 1 place assise = 30 lecteurs maximum (1 chaise sur 2) : circulation possible de ces lecteurs uniquement dans les rayons
- 4- Date de réouverture totale au public à déterminer en fonction des règles sanitaires préconisées par les instances compétentes

A noter : réouverture tous les samedis matins inclus dès mise en œuvre de l'accueil du public en jauge

### IV. PREVENTION DES CLUSTERS

Courter Universitative MAYOTTE

Si vous présentez un ou plusieurs des symptômes associés au Covid-19, vous ne devez pas vous rendre au CUFR.

- · Consultez sans délai votre médecin traitant afin de vous faire tester si besoin ;
- · Informez rapidement votre responsable hiérarchique et la référente « Covid » du CUFR à l'adresse suivante : covid19@univ-mayotte.fr

#### Si vous êtes sur votre lieu de travail, il faut, dans la mesure du possible :

- · vous isoler, dans une pièce dédiée, porter un masque chirurgical et réaliser un lavage des mains au gel hydro-alcoolique ;
- éviter les contacts (distanciation de plus de 1 m) et porter un masque (obligatoire pour tous) ;
- prévenir le ou la supérieur.e hiérarchique et organiser le retour à domicile en évitant les transports collectifs ;
- contacter votre médecin traitant pour avis médical;
- · appeler le 15 uniquement en cas d'urgence, difficultés respiratoires, malaise.



#### Téléchargez TousAntiCovid

Soyez alerté et alertez les personnes en cas d'exposition à la Covid-19

Dans tous les cas, si vous le pouvez, identifiez et signalez rapidement les cas contacts potentiels au sein du CUFR (personnels et étudiants) et informez l'établissement des suites préconisées par le médecin : test PCR, arrêt, isolement de 7 jours.

Des affiches sont fixées en plusieurs endroits de l'établissement afin de vous informer sur les consignes sanitaires et les procédures à suivre.

Face à l'accélération de l'épidémie de Covid-19 sur l'ensemble du territoire, nous vous recommandons de télécharger et d'utiliser l'application :

Tous Anti Covid.



### IV. PREVENTION DES CLUSTERS



Une première action de dépistage Covid-19 au CUFR à destination des étudiants en partenariat avec l'AECUM sera organisée le <u>mardi 16 mars 2021</u> de 08h à 12h et de 14h à 16h en salle M.10.

L'équipe mobile chargée du dépistage est composée de 4 infirmières issues de la réserve sanitaire de santé publique France et de 6 animateurs santé de l'AECUM.



#### V. REPRISE DU TRAVAIL EN PRESENTIEL POUR LES AGENTS

Lorsque les activités le permettent sans compromettre l'intérêt du service, le recours au travail à distance est possible après autorisation du chef de service, du responsable de département ou de pôle (Circulaire n° 6246-SG du Premier ministre du 5 février 2021 relative au renforcement du télétravail dans la fonction publique de l'Etat).

Le travail à distance reste à privilégier pour les personnels vulnérables (circulaire DGAFP du 10 novembre 2020).

Les conditions de travail doivent être aménagées pour les agents amenés à travailler en présentiel, afin de réduire les interactions sociales :

- · Lissage des horaires de départ et d'arrivée
- Dans les services recevant du public, les conditions d'accueil doivent être renforcées avec, dans toute la mesure du possible :
  - · un système de prise de rendez-vous
  - · l'indication du nombre maximum de personnes dans l'espace en question

L'ensemble du personnel reprend ses activités en présentiel, sauf exceptions.

- · la séparation des flux d'entrée et de sortie
- Les réunions en audio ou visioconférence doivent être privilégiées et les réunions en présentiel rester l'exception (pas plus de 6 personnes)
- · Les bureaux seront aérés régulièrement
- Les moments conviviaux dans les locaux administratifs sont interdits
- Les déplacements professionnels doivent être limités au strict minimum nécessaire au bon fonctionnement des services. Des attestations dérogatoire de déplacement professionnel seront délivrées par le service RH sur demande motivée des personnels pour circuler après l'heure de début du couvre-feu (18h la première semaine, 20h la seconde).



## Continuez à vous protéger et à protéger les autres!



#### Communication du protocole sanitaire :

Le protocole sera susceptible d'être adapté notamment, au regard de l'évolution de la situation sanitaire, après consultation du CHSCT.

Il fera l'objet d'une communication à l'ensemble des personnels et étudiants du CUFR.

Le protocole sera disponible au téléchargement sur le site internet du CUFR.

